

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 469/2016 - STATIONNEMENT PLACE DECAZES LE TOUR 2CV EN AVEYRON – SENSIBILISATION DEPISTAGE DU CANCER

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

VU la demande en date du 16 août 2016 par le Comité de Sensibilisation pour le Dépistage du Cancer d'occuper une partie de la place Decazes par des véhicules sous l'intitulé « le tour 2CV en AVEYRON »,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité à l'occasion du stationnement de la caravane devant la mairie place Decazes,

ARRETE

ARTICLE 1° - Le Comité de Sensibilisation pour le Dépistage du Cancer est autorisé à occuper une partie de la place Decazes devant la mairie et la Caisse d'Epargne à l'occasion du « le tour 2CV en AVEYRON ».

ARTICLE 2° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit entre la mairie et la Banque Caisse d'Epargne le jeudi 22 septembre 2016 de 14 heures à 19 heures et réservé aux organisateurs.

ARTICLE 3° - La signalisation réglementaire ainsi que le balisage seront mis en place par les services technique municipaux.

ARTICLE 4° - Les services techniques municipaux,
Le Commandant de police nationale,
La police municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 06 septembre 2016

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

